

SÉMINAIRE INTERNATIONAL PRINCIPAUTÉ DE MONACO – MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE – 20-21 MARS 2008

Vers une nouvelle gouvernance de la biodiversité en haute mer

**Institut du développement
durable et des relations internationales**
Adresse postale :
27, rue Saint-Guillaume
75337 Paris Cedex 07 – France
Téléphone : 01 45 49 76 60
iddri@iddri.org | www.iddri.org

ORGANISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LA COLLABORATION DU



Régie depuis le XVII^e siècle et les travaux de Grotius par un principe de liberté, la haute mer constitue l'espace le moins connu et le moins exploré à ce jour. Bien public mondial par excellence, elle requiert une gestion coordonnée à l'échelle supra-étatique, dans le cadre d'une véritable gouvernance mondiale de l'environnement. Pourtant, la haute mer et ses ressources apparaissent aujourd'hui de plus en plus menacées par l'intensité et la diversité des pressions anthropiques qu'elles supportent.

La croissance exponentielle de la navigation maritime internationale au cours des dernières décennies multiplie les risques de dégradation des écosystèmes (pollution par hydrocarbures, transport de marchandises dangereuses...) et de perturbation des espèces (pollution acoustique, collision avec les navires...). De même, la surexploitation des ressources halieutiques épuise progressivement les réserves disponibles tandis que de nouvelles techniques de pêche altèrent les habitats profonds (chalutage de grand fond...). La pêche illégale, non déclarée et non réglementée – phénomène mal quantifié mais considéré comme une cause importante dans l'effondrement des stocks – empêche quant à elle la gestion durable des pêcheries et participe également de cette dégradation de la biodiversité marine. En outre, le progrès scientifique et technique conduit à une exploitation accrue des ressources marines à des fins industrielles à travers, notamment, l'extraction pétrolière et gazière ou la bioprospection. Enfin, bien qu'éloignée des continents, la haute mer n'en subit pas moins les conséquences des activités anthropiques menées à terre (pollution tellurique, pollution atmosphérique...). Ainsi la haute mer s'inscrit-elle au cœur de multiples enjeux constituant autant de périls pour l'exceptionnelle biodiversité qu'elle enferme et dont la communauté scientifique commence seulement à avoir une première évaluation (découverte des sources hydrothermales, monts sous-marins, récifs coralliens d'eaux froides, gaz hydrates...).

Or aujourd'hui, le cadre international n'apparaît pas en mesure d'apporter une réponse satisfaisante aux menaces pesant sur cet espace, particulièrement riche et vulnérable, représentant 64 % de la surface totale des mers et des océans. Alors que les discussions se multiplient pour l'instauration d'une véritable gouvernance internationale de l'environnement, il devient impérieux de déterminer un cadre politique, juridique et institutionnel pertinent pour une utilisation durable de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale.

Aujourd'hui, le cadre international n'apparaît pas en mesure d'apporter une réponse satisfaisante aux menaces pesant sur cet espace.

PRINCIPAUX PROBLÈMES

Si l'utilisation pacifique et rationnelle des océans dispose d'un cadre juridique global depuis l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CMB), ce traité est le fruit d'une longue négociation initiée au début des années 1970, période où les connaissances scientifiques sur la biodiversité marine restaient limitées. Dès lors, hormis un principe général de protection du milieu marin, la Convention ne régit la haute mer que de manière parcellaire : les ressources minérales de son sol et de son sous-sol sont ainsi consacrées patrimoine commun de l'humanité tandis que les éléments de la biodiversité marine conservent le statut de res nullius et sont donc librement appropriables.

Des initiatives sont pourtant menées afin de préserver les multiples ressources situées au-delà des juridictions nationales. Les organisations internationales et régionales de pêche tentent ainsi d'éviter la surexploitation des réserves halieutiques à travers la conduite de programmes d'évaluation des stocks et de limitation des captures. Toutefois, l'efficacité de telles instances s'avère le plus souvent limitée en raison de leurs mandats, fréquemment réduits à des espèces ou à des zones géographiques déterminées, et de la portée non contraignante de leurs décisions. La Convention des Nations unies de 1992 prévoit quant à elle la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Toutefois, elle n'envisage la biodiversité marine que comme une composante de la biodiversité globale. Surtout, son champ d'application en mer reste cantonné aux zones sous souveraineté ou sous juridiction.

Ainsi la conservation de la biodiversité en haute mer est-elle devenue un sujet particulièrement critique. La contradiction entre la logique des délimitations à caractère juridico-politique des espaces maritimes et les nécessités d'une approche écosystémique de même que la distinction entre le statut juridique de la haute mer et celui de ses ressources entravent la mise en œuvre d'une gestion rationnelle des zones situées au-delà des juridictions nationales. De plus, la gestion de la haute mer souffre plus largement des carences de la gouvernance internationale de l'environnement : la distribution des questions de pro-

tection du milieu marin entre plusieurs organisations internationales, les difficultés à intégrer les recommandations de la communauté scientifique au sein du processus décisionnel et la faible articulation entre les accords régionaux relatifs à la biodiversité marine et les accords de pêche en constituent les illustrations les plus évidentes.

Aussi, consciente de l'urgence d'une telle situation, la communauté internationale se mobilise peu à peu au sein de différentes instances – intergouvernementales (Secrétariat de l'ONU, PNUF, FAO, Unesco, OMI, Secrétariat de la CDB...) ou non (UICN, WWF, Deep Sea Conservation Coalition...) – et à travers différents processus de réflexion au sein desquels la question de la gouvernance de la haute mer est débattue (groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, processus informel de consultation concernant les océans et le droit de la mer, groupe de travail informel sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine située au-delà des limites de la juridiction nationale, initiative Countdown 2010...).

veaux instruments est aujourd'hui nécessaire. Les travaux élaborés lors de cette rencontre devront ainsi constituer une étude de référence – examinant précisément les perspectives possibles pour une meilleure gouvernance des zones situées au-delà des juridictions nationales – exploitable par les acteurs impliqués dans les négociations internationales relatives à la haute mer, à la biodiversité et aux ressources halieutiques. À cette fin, une synthèse des réflexions et des propositions discutées pendant le séminaire sera diffusée immédiatement après l'événement afin de contribuer aux débats prévus lors des prochaines échéances internationales (Forum global sur les océans, réunion du groupe de travail informel sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine située au-delà des limites de la juridiction nationale, Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Congrès mondial de l'UICN...). Des actes plus complets seront également publiés courant 2008.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

ATTENDUS

Les récents débats menés au sein des différentes institutions impliquées dans le processus de réflexion sur la gouvernance de la haute mer ont soulevé plusieurs problématiques critiques – d'ordre scientifique, juridique, institutionnel, économique... – dont le traitement apparaît une nécessité impérieuse pour assurer la conservation de la biodiversité. Dans ce contexte, une prise de recul par rapport aux initiatives en cours et une interaction entre les disciplines concernées apparaissent indispensables. Le séminaire vise donc à réunir des experts internationaux de haut niveau en vue d'éclairer le débat actuel, d'examiner les questions posant le plus de difficultés et d'envisager des voies nouvelles pour une gestion durable des ressources de la haute mer. Il s'agira, notamment, de déterminer si les outils et mécanismes internationaux établis depuis le milieu du XX^e siècle restent pertinents au regard des menaces pesant sur la biodiversité marine ou si l'élaboration de nou-

Public visé

La participation au séminaire se fait sur invitation uniquement. Une centaine d'experts de gouvernements, centres de recherche, organisations non gouvernementales et organisations internationales est attendue.

Règles de travail

Le séminaire s'inscrit avant tout dans le cadre d'un travail d'expertise, affranchi des différents processus de négociation en cours. Par conséquent, les participants sont invités à titre personnel et non comme représentants des institutions auxquelles ils appartiennent.

Jeudi 20 mars

Session d'ouverture

08:30 **Accueil et inscription des participants.**

09:00 **Discours de bienvenue.**

Jean-Louis Etienne, Directeur général, Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco

Robert Calcagno, Conseiller de gouvernement pour l'environnement l'équipement et l'urbanisme, Principauté de Monaco

Bernard Fautrier, Administrateur délégué, Fondation Prince Albert II de Monaco

09:20 **Intervention préliminaire.**

Christophe Du Castel, Chargé de mission Eaux internationales, forêts et désertification, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

09:30 **Introduction et présentation du séminaire.**

Laurence Tubiana, Directrice, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), (France)

09:45 **La conservation de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale : processus en cours et principales échéances.**

Kristina Gjerde, Chargée de politique haute mer, UICN

10:05 **Principales conclusions de l'atelier stratégique sur la gouvernance des océans au-delà des zones de juridiction (Nice, 23-25 janvier 2008).**

Biliana Cicin-Sain, Directrice, Centre Gerard J. Mangone pour la politique marine, Université du Delaware (États-Unis)

10:15 **Pause café**

10:30 **ATELIER 1. Comment évaluer la biodiversité de la haute mer pour éclairer la prise de décision ?**

PRÉSIDENT : **Harold Mooney**, Professeur, Département des sciences biologiques, Université de Stanford (États-Unis)

La connaissance des mécanismes physiques, biologiques et chimiques régissant les écosystèmes de haute mer constitue une condition indispensable à l'établissement de mesures de gestion pertinentes. Or, si la communauté scientifique est aujourd'hui impliquée dans ce processus d'évaluation de la biodiversité marine, il reste à déterminer dans quelle mesure les avis formulés sont propices à éclairer le processus décisionnel et comment ils peuvent effectivement être traduits par les organisations internationales dans leurs politiques de conservation. De plus, face à l'augmentation des menaces pesant sur les écosystèmes profonds, il apparaît aujourd'hui nécessaire de se placer dans un contexte d'action concret caractérisé par des connaissances lacunaires et des incertitudes qui ne seront levées qu'à très long terme. L'évaluation de la biodiversité apparaît donc comme un point particulièrement critique dans le cadre de la gouvernance de la haute mer.

10:45 **Évaluation des ressources halieutiques de la haute mer et orientations politiques pour une gestion durable des pêcheries : quelle synergie ?**

Adi Kellermann, Responsable du programme scientifique, Conseil international pour l'exploration de la mer (ICES)

11:05 **Le manque de données scientifiques sur les écosystèmes profonds constitue-t-il un facteur limitant pour la prise de décision ?**

Kim Juniper, Professeur, Université de Victoria (Canada)

11:25 **DÉBAT Regards croisés sur les processus d'évaluation de la biodiversité marine.**

Sophie Arnaud-Haond, Chercheur, Étude des Écosystèmes Profonds, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Patricio Bernal, Secrétaire exécutif, Commission océanographique intergouvernementale (COI), Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

Jake Rice, Conseiller principal national, Sciences des écosystèmes, Département pêches et océans (Canada)

12:30 Déjeuner

14:00 **ATELIER 2. Perspectives pour une gestion durable des ressources halieutiques au-delà des zones de juridiction nationale.**

PRÉSIDENT : **Ussif Rashid Sumaila**, Professeur associé, Directeur de l'Unité de recherche sur l'économie des pêches, Centre des pêches, Université de Colombie britannique (Canada)

La communauté scientifique internationale constate aujourd'hui un appauvrissement sans précédent des ressources halieutiques. En haute mer, l'ambition des organisations internationales et régionales de pêche de limiter les captures se heurte à l'ancrage séculaire du principe de liberté et reste ainsi largement tributaire des volontés étatiques. De plus, si le poids économique de la pêche au-delà des zones de juridiction nationale demeure marginal, ses conséquences sur les espèces et habitats marins apparaissent considérables. Dès lors, c'est tout le système de gestion des pêcheries mondiales qui pose aujourd'hui question.

14:15 **État des lieux de la gouvernance internationale des pêches au regard des menaces pesant sur la biodiversité en haute mer.**

Jacqueline Alder, Chercheur associée, Centre des pêches, Université de Colombie britannique (Canada)

14:45 **Les organisations et accords de pêche offrent-ils un cadre pertinent pour la gestion durable des pêches hauturières en eaux profondes ?**

Tullio Treves, Professeur, Université de Milan (Italie) / Juge, Tribunal international du droit de la mer

15:15 **Subventions aux activités de pêche et gestion durable des ressources en haute mer.**

Anthony Cox, Analyste principal, Division des pêches, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

15:45 **L'incitation à une pêche durable à travers les processus de certification : enjeux et perspectives.**

Rosemary Rayfuse, Professeur, Université de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie)

16:15 Pause café

16:45 **DÉBAT** **Quelles voies possibles pour une gestion durable des ressources halieutiques en haute mer ?**

Robin Allen, Secrétaire exécutif, Secrétariat intérimaire de l'Organisation régionale de gestion des pêcheries dans le Pacifique sud

Gudmundur Eiriksson, Ancien Directeur, Études sur le Droit international et les droits de l'homme, Université pour la Paix (Costa Rica) / Président, Atelier juridique, Groupe de travail ministériel sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée

Lisa Speer, Directrice, Programme Eau et Océans, Natural Resources Defense Council / Deep Sea Conservation Coalition (DSCC)

19:00 Cocktail



*En haute mer,
l'ambition de limiter
les captures se heurte
à l'ancrage séculaire
du principe de liberté. »*

Vendredi 21 mars

09:00 **ATELIER 3. Vers une protection renforcée de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale.**

PRÉSIDENT : **Biliana Cicin-Sain**, Directrice, Centre Gerard J. Mangone pour la politique marine, Université du Delaware (États-Unis)

D'abord régie par un principe de liberté établi à une période où l'espace marin constituait encore un vaste désert inexploré, la haute mer devient progressivement objet de réglementations à travers les règles relatives à la navigation internationale et la gestion des pêcheries. Toutefois, l'emprise du droit sur les activités exercées au-delà des zones de juridiction nationale reste largement parcellaire et ne permet pas une conservation durable des différentes composantes de la biodiversité marine. En outre, les récents développements de la recherche scientifique révélant l'existence de sources exceptionnelles de biodiversité au sein des écosystèmes profonds, la haute mer devient l'objet d'enjeux nouveaux, ignorés par les instruments juridiques en vigueur : c'est le cas, par exemple, de l'exploitation des ressources marines génétiques. C'est donc la mise en œuvre d'une gestion intégrée des écosystèmes marins au-delà des juridictions nationales qui fait aujourd'hui défaut.

09:15 **Quel encadrement de la navigation internationale dans les écosystèmes sensibles situés au-delà des zones de juridiction nationale ?**

Tullio Scovazzi, Professeur, Université de Milan Bicocca (Italie)

09:45 **Faut-il redéfinir le régime international pour l'accès et le partage des ressources de la haute mer ?**

Jean-Pierre Beurier, Professeur, Centre de droit maritime et océanique (CDMO), Université de Nantes (France) et **Gwenaëlle Proutière-Maulion**, Maître de conférences, Directrice, Centre de droit maritime et océanique (CDMO), Université de Nantes (France)

10:15 **Contenu d'un potentiel accord de mise en œuvre de la CMB pour la conservation de la biodiversité en haute mer.**

Serge Beslier, Ancien Chef de l'unité Politique internationale et droit de la mer, Direction générale de la pêche et des affaires maritimes, Commission européenne

10:45 **Quel rôle pour l'Autorité internationale des fonds marins dans une future gouvernance de la biodiversité en haute mer ?**

Gwenaëlle Le Gurun, Juriste, Autorité internationale des fonds marins

11:15 **Pause café**

11:45 **DÉBAT Le niveau régional : alternative ou complément à une approche globale de conservation de la biodiversité en haute mer ?**

Jim Barnes, Directeur exécutif, Coalition sur l'Antarctique et l'Océan Austral

Denis Etienne, Assistant technique environnement marin, Réseau des aires marines protégées, Commission de l'océan indien (COI)

Michael I. Jeffery, Directeur, Centre de droit de l'environnement, Université de Macquarie (Australie)

Habib Slim, Professeur, Université de Tunis / Programme Gouvernance de la Méditerranée, Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN

12:30 **Déjeuner**

14:00 Session de conclusion

Quelles options pour une véritable gouvernance de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale ?

PRÉSIDENT : **Jean-Louis Bissuel**, Directeur des affaires maritimes, Principauté de Monaco

L'exploitation et la conservation de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre juridique épars, composé de plusieurs conventions globales et de multiples accords régionaux. Dès lors, les négociations sur l'avenir de la haute mer et de ses ressources s'organisent au sein de différents processus, eux-mêmes conduits sous l'égide de plusieurs instances internationales. Cette session de clôture sera l'occasion de s'interroger sur les modalités d'une coordination entre ces différentes initiatives en vue d'une meilleure gouvernance des ressources de haute mer.

14:15 Quelle coordination internationale pour la gouvernance de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale ?

Annick de Marffy-Mantuano, Ancienne Directrice, Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires juridiques, Secrétariat des Nations unies / Vice-présidente, Institut du droit économique de la mer (INDEMER), (Monaco)

14:45 **DÉBAT** Quelle place pour la haute mer dans les débats sur la gouvernance internationale de l'environnement ?

Lucien Chabason, Conseiller pour les questions marines, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), (France)

Paul Holthus, Directeur exécutif, World Ocean Council

Ibrahim Thiaw, Directeur, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales, Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

Jacob Werksman, Directeur de Programme, Institutions et gouvernance, World Resources Institute

16:15 Clôture du séminaire.

En présence de S.A.S le **Prince Albert II de Monaco**

Laurence Tubiana, Directrice, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), (France)

16:30 Fin du séminaire.



*L'avenir de la haute mer
invite à repenser
les principes de
la gouvernance internationale
de l'environnement. »*

**Institut du développement
durable et des relations internationales**

Adresse postale :
27, rue Saint-Guillaume
75337 Paris Cedex 07 – France
Téléphone : 01 45 49 76 60
iddri@iddri.org | www.iddri.org

ORGANISÉ PAR

The logo for IDDRI, consisting of the letters 'IDDRI' in a bold, red, sans-serif font.

EN PARTENARIAT AVEC



FONDATION
PRINCE ALBERT II DE MONACO



Agence des
aires marines protégées



Fonds Français
pour l'Environnement Mondial

AVEC LA COLLABORATION DU



Centre de droit maritime
et océanique
Université de Nantes